



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2018-05**

PUBLIÉ LE 24 MAI 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

- IDF-2018-05-23-002 - ARRÊTÉ n° 2018/26 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page) Page 3
- IDF-2018-05-23-001 - ARRÊTÉ n° 2018/27 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages) Page 5

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

- IDF-2018-05-24-004 - Décision portant délégation de signature en diverses matières (4 pages) Page 8
- IDF-2018-05-24-007 - Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines (5 pages) Page 13
- IDF-2018-05-24-003 - Décision portant délégation de signature en matière d'achats et de marchés publics (4 pages) Page 19
- IDF-2018-05-24-005 - Décision portant délégation de signature en matière d'engagement de dépenses et recettes (7 pages) Page 24
- IDF-2018-05-24-006 - Décision portant délégation de signature en matière d'enseignement et de formations (3 pages) Page 32

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

- IDF-2018-05-22-021 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (4 pages) Page 36
- IDF-2018-05-24-002 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris (4 pages) Page 41

Rectorat de Paris

- IDF-2018-05-24-008 - 2018-041-Arrêté de délégation de signature du recteur de l'académie de Paris au chef de la division des personnels enseignants du privé (3 pages) Page 46

Agence régionale de santé

IDF-2018-05-23-002

ARRÊTÉ n° 2018/26

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 2018/26

**PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES
VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-13 du 22 février 2018 portant délégation de signature donnée à **Monsieur Bernard KIRSCHEN**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 23 mai 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2018-05-23-001

ARRÊTÉ n° 2018/27

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° 2018/27

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur le Docteur Luc GINOT et de Madame Lise JANNEAU**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis LEONE, Responsable du département des affaires transverses**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DPSRI**, les actes valant engagement juridique **sans**

limitation de montant pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Denis LEONE, Responsable du département des affaires transverses**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DPSRI**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 23 mai

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Christophe DEVYS

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-05-24-004

Décision portant délégation de signature en diverses
matières

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération de l'assemblée générale du 7 septembre 2017 délégrant sa compétence au président en matière de conventions et de transaction,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - accords d'indemnisation des assurances

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les accords d'indemnisation des compagnies d'assurances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Catherine CHABOSSON, adjointe au responsable du service des assurances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - immobilier

1. De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer les :

- conventions d'occupation consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer annuel est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges),
- baux et autres conventions d'occupation pris par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France dont le loyer annuel est inférieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges) ou, après accord du bureau, lorsque le loyer annuel est supérieur à 45.000 € (hors taxes et hors charges),
- demandes et déclarations en matière d'urbanisme : déclaration de travaux, de changement de destination, demande de permis de construire, de démolir, d'aménager,
- demandes d'autorisations administratives et déclarations prévues par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code du patrimoine et le code de l'environnement,
- déclarations fiscales en matière immobilière,
- actes liés aux procédures d'expropriation et de préemption,
- déclarations d'ouverture et de fin de chantier,
- actes concourant à l'exécution des marchés de travaux : ordre de services, réception des travaux, application et levée des pénalités.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint du patrimoine et de l'immobilier, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

2. De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux du pôle Friedland (siège et annexes) pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

3. De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer les conventions d'occupation temporaire consenties par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à titre gracieux ou dont le loyer est inférieur à 100.000 € (hors taxes et hors charges) portant sur les locaux de Adolphe Jullien, Toudic, Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, pour des occupations d'une durée inférieure à 30 jours.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christophe CHÉRIOT pour les locaux de Adolphe Jullien et-Toudic, et à Thierry SERANE pour les locaux de Champerret, Tocqueville, Guyancourt et LMA Gennevilliers, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

4. De donner délégation de signature aux agents ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	locaux CCI situés aux 21-23-25, avenue de Paris à Versailles
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	locaux CCI situés au 8 place Salvador Allende à Créteil
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

Article 3 - gestion des fonds européens

De donner délégation de signature à Marie-Pierre FAURE-CHALLÉAT, directrice de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
- la convention de mise en œuvre de l'aide,
- la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
- la notification du paiement de l'aide,
- et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale.

Article 4 - dépôt légal

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Anne OUTIN-ADAM	directeur des politiques législatives et juridiques, adjointe du DGA en charge de la vie institutionnelle et des études
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Hélène ZWANG	responsable du service affaires générales et institutionnelles
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN jusqu'au 31 mai 2018 Pascal JACQUIN à compter du 1 ^{er} juin 2018	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général

Article 5 - gestion et dépôt des marques

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer l'ensemble des actes relatifs au dépôt, à la gestion et à la protection des marques de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France soit directement soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

En cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - requêtes en relevé de forclusion et aux déclarations de créances

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques, à effet de signer les requêtes en relevé de forclusion et les actes relatifs aux déclarations de créances.

En cas d'absence ou d'empêchement, Micheline FERRAN, responsable du service propriété intellectuelle et gestion des marques, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 7 - documents du commerce international

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent à effet de signer les certificats d'origine, factures, légalisations, carnets de passage en douane ATA et tout autre document nécessaire au commerce international que la direction chargée des actions internationales et européennes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France est habilitée à délivrer en vertu des lois, règlements, conventions internationales et accords entre les chambres de commerce et d'industrie :

Gilles DABEZIES, directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international
 Claudine DAGNET, directrice adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international
 Marianne SASSERANT, directeur développement international des entreprises
 Luc DARDAUD, responsable du département facilitations du commerce extérieur
 Christina VIEIRA, responsable délivrance des formalités
 Frédéric HENRI, responsable réclamations ATA
 Olivier BARRET, conseiller en formalités
 Hajar BIARE, conseiller en formalités
 Achraf BOUKDIR, conseiller en formalités

Sokna GAYE, conseiller en formalités
 Raphaël GEORGIN, conseiller en formalités
 Christèle LE MANACH, conseiller en formalités
 Nicaise LUDSOR, conseiller en formalités
 David MALEDON, conseiller en formalités
 Frédéric MOROT, conseiller en formalités
 Marie-Cécile NGABOU, conseiller en formalités
 Mohamed REGGAD, conseiller en formalités
 Christine TISCHER, conseiller en formalités
 Daha OULD SIDI MOHAMED, conseiller en formalités
 Corine NGAMI, assistante commerciale/conseiller en formalités

Article 8 - formalités relatives aux véhicules

De donner délégation de signature à Bruno BOTELLA, directeur des services généraux, à effet de signer :

- l'ensemble des actes relatifs à l'immatriculation des véhicules : délivrance, modification, déclaration de perte ou de vol et demande de duplicata des cartes grises,
- les déclarations de vol de véhicules,
- ainsi que tous les actes relatifs aux cessions.

pour l'ensemble des véhicules appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christophe PERRET responsable de pôle, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 9 - certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie Mc CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Valérie HENRIOT, directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

Article 10 - avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris - Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Patrick POCHET, responsable du pôle représentations extérieures, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **24 MAI 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-05-24-007

Décision portant délégation de signature en matière de
ressources humaines

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

Décide :

Article 1

De donner délégation de signature à Étienne GUYOT, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Patrick MARTINEZ, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 2

De donner délégation de signature à Jean-Luc NEYRAUT, directeur général adjoint en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles relatives au recrutement des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles relatives à la gestion de l'ensemble des agents de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement et des décisions de licenciement, prises après avis de la commission paritaire régionale, et de radiation des effectifs pour abandon de poste,

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des agents dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail de quelque nature que ce soit,
8. les décisions individuelles concernant le fonds social,
9. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
10. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
11. les décisions portant admission à la retraite,
12. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
13. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance.

En cas d'absence ou d'empêchement, Jean-François ROMANET-PERROUX, directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

Article 3

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des agents exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la commission paritaire régionale, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale		
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage

Article 4

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles relatives au recrutement des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école,
- les décisions individuelles relatives à la gestion des agents permanents statutaires, des agents permanents hors statut, des agents contractuels statutaires, des vacataires, des agents bénéficiaires de contrats aidés et les apprentis et les stagiaires d'école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis de la CPR, des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste, des décisions d'admission à la retraite,
- les conventions de stage,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Eliette ROSELL	directrice adjointe
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	Attachée de direction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'Inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION	directeur adjoint

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats		
Didier ISRAEL	directeur juridique		
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Marie-Céline DORS	responsable du département pilotage et support de la filière
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	directeur adjoint
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances et du contrôle de gestion	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN jusqu'au 31 mai 2018 Pascal JACQUIN à compter du 1 ^{er} juin 2018	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage	Georges DAUBRESQUE	directeur adjoint
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN		

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **24 MAI 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-05-24-003

Décision portant délégation de signature en matière
d'achats et de marchés publics

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 (marchés publics) ainsi que l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1

De donner délégation de signature à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, à effet de signer les accords-cadres et les marchés de services et de fournitures ainsi que de travaux d'un montant inférieur à 300.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à leur exécution, pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 2

De donner délégation de signature à Clodyne SAMUEL DE LACROIX, directeur des achats, à effet de signer tous les accords-cadres et les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 130.000 € HT, ainsi que les actes se rapportant à leur exécution pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

Article 3

De donner délégation de signature à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT et tous les accords-cadres et les marchés de travaux et de prestations de services associées d'un montant inférieur à 130.000 € HT ainsi que les actes se rapportant à l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Pierre-Lionel BRÉVINION, directeur adjoint, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 4

De donner délégation de signature à Didier ISRAEL, directeur des affaires juridiques à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de prestations juridiques d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, Claude COILLARD-CHABIR, directrice adjointe, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5

De donner délégation de signature à Jean-François MALLET, directeur du pilotage des systèmes d'information à effet de signer tous les marchés de services et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT dans la limite de ses attributions et les marchés de fournitures informatiques y compris ceux conclus sur le fondement d'un accord cadre (marchés subséquents) d'un montant inférieur à 130.000 € HT pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, écoles, directions, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement, , Pascal JACQUIN, directeur-adjoint et Marie-Céline DORS, responsable du département pilotage et support de la filière, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions.

Article 6

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 25.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, d'ingénierie de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'études de cas et de matériels à usage sportif et récréatif d'un montant inférieur à 90.000 € HT,
- marchés d'un montant inférieur à 90.000 € HT conclus sur le fondement d'un accord-cadre (marchés subséquents).

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
chambres de commerce et d'industrie départementales			
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY	directeur adjoint
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	responsable département développement des entreprises
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction
directions générales et directions rattachées			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland		
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET Hélène ZWANG	directrice, adjointe au DGA en charge des services aux entreprises et développement international responsable du service affaires générales et institutionnelles
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE Christophe PERRET	directeur-adjoint responsable de pôle
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint
Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Laurent TRILLES Tristan GILLOUARD	directeur de l'enseignement directeur de l'apprentissage
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours		
écoles			
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN jusqu'au 31 mai 2018 Pascal JACQUIN à compter du 1 ^{er} juin 2018	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	responsable département, finances, contrôle, logistique informatique achats
Chantal FOUQUE	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, en tant que responsable de la maison de l'apprentissage	Thierry SERANE	secrétaire général du pôle Champerret
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT Alexandra LEPLATRE	directeur adjoint chargé de l'administration générale responsable finances, achats et approvisionnements
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Éric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE Sabrina FAINELLI	secrétaire général adjointe au secrétaire général en charge des finances
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le 24 MAI 2018



Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-05-24-005

Décision portant délégation de signature en matière
d'engagement de dépenses et recettes

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
chambres de commerce et d'industrie départementales					
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Pierre DE RICAUD	responsable du département développement territorial			société n° 1310 CF : 2J20, 2J21, 2J22, 2J23, 2J24, 2J25	recettes
Pierre ADES	responsable du département création transmission formalités			société n° 1310 CF : 2J30, 2J31, 2J32, 2J33, 2J40, 2J41 et 2J42	recettes
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Anne GALITZINE Nadia GOSMANT	directeur adjoint responsable finances	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
directions générales et directions rattachées					
Patrick MARTINEZ	directeur général délégué	Véronique ÉTIENNE-MARTIN	directrice du cabinet du président et du DG	société n° 1110 CF : C411, 2E07, 2E08, 2E16	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ	directeur général délégué	Jérôme CLINCKX	chargé de mission financements régionaux et fonds structurels	société n° 1110 CF : C411, 2E17	dépenses et recettes
Patrick MARTINEZ	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur projet Grand Paris	société n° 1110 CF : C411, 2E18	dépenses et recettes
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directeur de l'inspection générale	Hervé DUFOORT	adjoint au directeur	société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Valérie SPOHN-VILLEROY	directrice de la communication	Pascale CORNIL	directrice adjointe en charge du pôle communication externe	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
Thierry PHILIPPONNAT	directeur de l'Institut Friedland			société n° 1410 CF : tous	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directeur général adjoint en charge de la vie institutionnelle et des études	Philippe DO NGOC	directeur délégué en charge de l'administration générale et du droit consulaire	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Claudine DAGNET Hélène ZWANG Philippe OCHOA	directrice, adjointe au DGA SEDI responsable du service Affaires générales et institutionnelles chargé de mission affaires administratives	sociétés n° 1140, 7030 CF : tous	dépenses et recettes dépenses et recettes recettes
Michèle BERNARD	directrice des relations clients et partenaires			société n° CF : 2117, 2140, 2165, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187	dépenses et recettes
Gilles WURMSER	responsable du service actions sectorielles et réseaux			société n° 1140 CF : 2182	recettes
Hervé PARCINEAU	responsable du service affaires européennes et coopération internationale			société n° 1140 CF : 2184	recettes
Alain BEAUMONT	directeur appui réglementaire, information et formation			société n° 1140 CF : 2111, 2112, 2113, 2119, 2120, 2130, 2179	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Gilles HAUTOIS	responsable département Appui aux formalités CFE mutualisé			société n° 1140 CF : 2111, 2120	recettes
Mathilde BENDLER	responsable du service commercial			société n° 1140 CF : 2119	recettes
Yohann PFLEGER	responsable du service informations réglementaires et internationales			société n° 1140 CF : 2113	recettes
Sandrine ROL	chef du service formations et mentorat			société n° 1140 CF : 2179	recettes
Marianne SASSERANT	directrice développement international des entreprises			société n° 1140 CF : 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur			société n° 1140 CF : 2191	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2192	recettes
Estelle GILLOT-VALET	responsable du service Afrique Proche Moyen Orient			société n° 1140 CF : 2193	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service Europe			société n° 1140 CF : 2194	recettes
Agathe PACARD	responsable du service Asie-Amérique			société n° 1140 CF : 2195	recettes
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale			sociétés n° 1910, 1920, 2910 CF : tous sociétés n° 1500, 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Jean-Claude SCOUBE	directeur général adjoint en charge de l'administration générale	Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	société n° 7050 CF : 6V01, 6V02, 6V03	dépenses et recettes
Thierry MENUET	responsable du service de prévention et des risques			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Jean-François MALLET	directeur du pilotage des systèmes d'information	Pascal JACQUIN Marie-Cécile DORS	directeur adjoint responsable département pilotage et support de la filiale	société n° 1920 CF : tous société n° 1500 CF : C409	dépenses et recettes
Richard BENAYOUN	directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BRÉVINION Muriel BOYER	directeur adjoint responsable de pôle	société n° 1500 CF : C404 sociétés n° 1910, 2910 CF : tous	dépenses et recettes
Clodyne SAMUEL DE LACROIX	directeur des achats	Stéphane LIETZ	chef département achats approvisionnement	société n° 1500 CF : C418	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Claude COILLARD-CHABIR	directrice adjointe	société n° 1500 CF : C402	dépenses et recettes
Didier ISRAEL	directeur des affaires juridiques	Catherine CHABOSSON	adjoint au responsable du service des assurances	société n° 1500 CF : 6P02	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux	Christophe PERRET	responsable de pôle	société n° 1510 CF : tous	dépenses et recettes
Georges DAUBRESQUE	directeur adjoint			société n° 1510 CF : 2UDR, 2UGA, 2UOR, 2URE, 2UTO, 2UCH	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Adolphe Julien et Yves Toudic			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champperret	Brigitte GRIMBERT	responsable moyens généraux	société n° 1510 CF : 2USC, 2UST, 2USY	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Dimitri POATY	adjoint	société n° 1510 CF : 2USF	dépenses et recettes
Christophe PERRET	responsable de pôle			société n° 1510 CF : 2USN	dépenses et recettes
Marie-Aude LE LANN	responsable de département	Yannick HOUSSARD Alain MESNY	responsable imprimerie responsable production	société n° 1510 CF : 2UI4	dépenses et recettes
Pascal FRANCINEAU	gérant de restaurant	Yannick LE BERRE	économe	société n° 1510 CF : 2UCH, 2UTO, 2UGA	dépenses et recettes
Bruno CHASSAIGNE	gérant de restaurant	David PARRAIN	responsable logistique	société n° 1510 CF : 2URE	dépenses et recettes
Amar DARDARE	gestionnaire de stocks			société n° 1510 CF : 2UGA	dépenses et recettes
Stéphane BLANCHE	responsable de restaurant			société n° 1510 CF : 2UOR	dépenses et recettes
Jean-Luc NEYRAUT	directeur général adjoint en charge des ressources humaines	Jean-François ROMANET-PERROUX	directeur, adjoint au DGA en charge des ressources humaines	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF: tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances			sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie HENRIOT	directeur général adjoint en charge des finances	Mathieu BOULANGER	directeur adjoint	société n° 2200 CF : tous	dépenses et recettes

Yves PORTELLI	directeur général adjoint en charge	Laurent TRILLES	directeur de l'enseignement	sociétés n° * 2010	dépenses et recettes
---------------	-------------------------------------	-----------------	-----------------------------	--------------------	----------------------

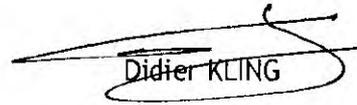
nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
	de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage	* 2040, 2150 les établissements d'enseignement : • 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920. • 2110, 2600, 2610, 2620, 2640, 2660, 2670, 2830, 2840, 2850 CF : tous	
Antoine DÈVE	directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage	Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD	responsable du département supports	société n° 2110 CF : tous	dépenses et recettes
Marianne CONDÉ-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Christian CHENEL	directeur des admissions et concours			société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Lucie PAQUY	directeur de l'innovation pédagogique			société n° 2010 CF : 4A20, 4A21, 4A22, 4A24, 4A31	dépenses et recettes
Catherine DESJACQUES	directeur du développement			société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A29, 4A30	dépenses et recettes
Olivier MARLAND	directeur en charge de la coordination des fonctions support			société n° 2010 CF : 4A11, 4A12, 4A25, 4A90, 4A91	dépenses et recettes
écoles					
Jean MAIRESSE	directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN jusqu'au 31 mai 2018 Pascal JACQUIN à compter du 1 ^{er} juin 2018 Rose AMMAR	secrétaire général responsable du service finances-achats	société n° 2300 CF : tous	dépenses et recettes
Olivier FRANÇAIS	directeur de la recherche ESIEE Paris			société n° 2300 CF : 4H60, 4H65	recettes
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général	société n° 2450 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER Pascale GINGUENÉ	secrétaire général directrice du développement et des relations entreprises	société n° 2510 CF : tous société n° 2510 CF : tous	dépenses et recettes recettes
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général	société n° 2520 CF : tous	dépenses et recettes

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT	directeur adjoint chargé de l'administration générale	société n° 2590 CF : tous	dépenses et recettes
		Alexandra LEPLATRE	responsable finances achats approvisionnements		dépenses et recettes
		Françoise MERLOZ	chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises		recettes
Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et des relations entreprises de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4021, 4022, 4042	dépenses et recettes
Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale de FERRANDI			société n° 2590 CF : 4031, 4041, 4071, 4072, 4073	dépenses et recettes
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général	société n° 2580 CF : tous	dépenses et recettes
Bruno BOTELLA	directeur des services généraux, responsable de la maison de l'apprentissage LMA de Gennevilliers	Georges DAUBRESQUE	directeur-adjoint	société n° 2920 CF : tous	dépenses et recettes
		Thierry SERANE	secrétaire général pôle Champperret		
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences			société n° 2640 CF : tous	dépenses et recettes
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général	société n° 2670 CF : tous	dépenses et recettes
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général	société n° 2620 CF : tous	dépenses et recettes
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général	société n° 2840 CF : tous	dépenses et recettes
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général	société n° 2600 CF : tous	dépenses et recettes
Éric DENOUX	directeur de l'ESSYM	Lionel LE DEZ	secrétaire général	sociétés n° 2660 CF : tous	dépenses et recettes
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LEMAIRE	secrétaire général	société n° 2850 CF : tous	dépenses et recettes
		Sabrina FAINELLI	adjointe au secrétaire général en charge des finances		
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier	société n° 2610 CF : tous	dépenses et recettes

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **24 MAI 2018**


Didier KLING

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2018-05-24-006

Décision portant délégation de signature en matière
d'enseignement et de formations

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération de l'assemblée générale du 7 septembre 2017 déléguant sa compétence au président en matière de conventions et de transaction,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

Article 1 - enseignement, recherche & formation

De donner délégation de signature à Yves PORTELLI, directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à effet de signer les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique des directions et des écoles rattachées à la direction générale adjointe en charge de l'enseignement, de la recherche et de la formation, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère.

En cas d'absence ou d'empêchement, Laurent TRILLES, directeur de l'enseignement, et Tristan GILLOUARD, directeur de l'apprentissage, reçoivent délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 2 - établissements d'enseignement

De donner délégation de signature aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions, pour signer :

- les décisions prises en application du règlement intérieur de leur établissement et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de leur établissement, à l'exclusion des conventions conclues avec une fondation, une filiale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, un établissement du réseau consulaire, une chambre de commerce étrangère,
- les autorisations de domiciliation des associations créées à l'initiative des enseignants ou des étudiants,
- les conventions portant occupation temporaire des locaux d'une durée inférieure à 30 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Jean MAIRESSE	directeur général d'ESIEE	Henry-Frédéric DAIN jusqu'au 31 mai 2018 Pascal JACQUIN à compter du 1 ^{er} juin 2018	secrétaire général
Laurent TRILLES	directeur de NOVANCIA	Bruno CAVEDONI	secrétaire général
Nathalie BERRIAT	directeur des Gobelins	Murielle CHEVALIER	secrétaire général
Chantal FOUQUÉ	directeur de LA FABRIQUE	Mathieu ROSTAING	secrétaire général
Bruno GARDET	directeur du CFI	Valdemar RIBEIRO	secrétaire général

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Éric de CHAMPSAVIN	directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale
		Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des programmes pour adultes et relations entreprises
		Yannick SERBOURCE	responsable des programmes - campus FERRANDI Jouy-en-Josas
		Victor GERVASONI	directeur académique et enseignement supérieur - FERRANDI Paris
Denis POULAIN	directeur du CFA des sciences		
Cécile ÉCALLE	directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	secrétaire général
Richard SKRZYPCZAK	directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	secrétaire général
Véronique DAUBENFELD	directeur de SUP de V	Laurent PERNA	secrétaire général
Frédéric MANCINI	directeur de GESCIA	Régis BOULAY	secrétaire général
Eric DENOUX	directeur du groupe SUD YVELINES	Lionel LE DEZ	secrétaire général
Laurent PLAS	directeur de l'E.A.	Stéphane LE MEN Stéphane LEMAIRE	directeur adjoint secrétaire général
Michaël ÉTIENNE	directeur de l'IFA CHAUVIN	Caroline ROCANIÈRE	responsable administratif et financier
Marianne CONDE-SALAZAR	directeur des relations internationales de la DGA ERF	Anaïs RAVET	directrice adjointe

Article 3 - formations boissons alcooliques, hygiène alimentaire & création d'entreprise

De donner délégation de signature aux agents suivants dans la limite de leurs attributions à effet de signer les actes et attestations délivrés dans le cadre de la formation :

1. spécifique sur les droits et obligations attachés à la vente à emporter de boissons alcooliques entre 22 heures et 8 heures prévue à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique,
2. en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration traditionnelle, cafétérias et autres libres services et restauration de type rapide prévue à l'article D. 233-6 du code rural et de la pêche maritime,
3. à la création d'entreprise (5 jours pour entreprendre) :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Rémy ARTHUS	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Olivier BEAUNAY Denis DANG	directeur adjoint responsable administration finances logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Christian BOYER	directeur général délégué départemental de la CCI Versailles-Yvelines	Cynthia LESTABLE	directrice adjointe	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Pascal DEGEUSE	responsable administratif, financier et logistique	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		boissons alcooliques hygiène alimentaire création d'entreprise
		nom	Fonction	
Daniel RAMAGE	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint- Denis	Anne GALITZINE	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Géraldine FROBERT	directeur général délégué départemental de la CCI Val-de-Marne	Paul BRULEY	directeur adjoint	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Val-d'Oise	Valérie MARSAULT	attachée de direction	boissons alcooliques, hygiène alimentaire et création d'entreprise
Gilles DABEZIES	directeur général adjoint en charge des services aux entreprises et développement international	Alain BEAUMONT	directeur Appui réglementaire, information et formation	hygiène alimentaire
Bruno de MONTE	directeur de FERRANDI	Françoise MERLOZ	directeur adjoint chargé des relations entreprises	hygiène alimentaire et création d'entreprise

Article 4 - contrats d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, dans la limite de ses attributions, à effet de signer les décisions d'enregistrement, de refus et de retrait d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 5 - convention de formation continue

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les conventions de formation continue, relevant notamment de l'article L. 6313-1 du code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Anne BARRIÈRE-L'ÉTENDARD, responsable du département supports, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Article 6 - reçu libératoire du versement de la taxe d'apprentissage

De donner délégation de signature à Antoine DÈVE, directeur par intérim des formalités et de la taxe d'apprentissage, à l'effet de signer les reçus libératoires du versement de la taxe d'apprentissage.

En cas d'absence ou d'empêchement, Dominique RABILLER, responsable du pôle production, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter de leur publication et s'exercent pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elles annulent et remplacent celles antérieurement données en pareille matière.

Fait à Paris, le **24 MAI 2018**


Didier KLING

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2018-05-22-021

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la
préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif
de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la
répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat et la loi n°
2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et
d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement
métropolitain ;

Vu l'ordonnance n° 2018-74 du 8 février 2018 portant diverses mesures institutionnelles
relatives à la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses
articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Yannick IMBERT en
qualité de préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur François RAVIER, en
qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT en qualité de
préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2018-04-25-011 et IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant
organisation de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et du préfet,
secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, et de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) arrêtés de mandatement d'office,
- 4°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces énumérés à l'article 3 du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Cécile NOUR, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Patrick VARGAS, chef du bureau des finances locales, et à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, et de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est

donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 6 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à M. François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser :

1°) tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- b) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- c) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits.

2°) les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques et notamment :

- a) les bons de commande dont le montant n'excède pas 10 000 euros,
- b) les certifications "Certifie exact et service fait",
- c) les états pour servir au paiement.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser :

1°) tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux, à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- a) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- b) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- c) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits,
- d) arrêtés de mandatement d'office,
- e) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs,

2°) les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques mentionnés au 2°) de l'article 7.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces énumérés au 1° de l'article 8 du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Cécile NOUR, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Patrick VARGAS, chef du bureau des finances locales, et à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration.

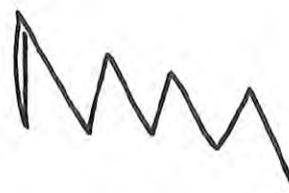
ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs, ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques mentionnés au 2°) de l'article 7.

ARTICLE 11 : L'arrêté préfectoral n°IDF-2017-09-04-009 et 75-2017-09-04-008 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 12 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France et le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le lendemain de sa publication aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le **22 MAI 2018**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2018-05-24-002

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.
Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région
d'Ile de France, préfet de Paris



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet
du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Patrick VIEILLESZAZES, chef de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno ANDRE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des domaines de compétence et attributions du cabinet et des services qui y sont rattachés tels qu'ils sont définis au **titre 3 de l'arrêté du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris susvisé.**

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, délégation de signature est donnée à M. Patrick VIEILLESZAZES, sous-préfet, chef de cabinet du préfet de

la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE et de M. Patrick VIEILLESCAZES, délégation de signature est donnée à M. Antoine TROUSSARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef adjoint de cabinet, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESCAZES et de M. Antoine TROUSSARD, la délégation de signature est donnée à M. Baptiste ROLLAND, sous-préfet, chargé de mission pour l'insertion des réfugiés, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESCAZES, de M. Antoine TROUSSARD et de M. Baptiste ROLLAND, délégation de signature est donnée à Mme Amandine MARTIN, cheffe du service régional de communication interministériel, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESCAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND et de Mme Amandine MARTIN, la délégation de signature est donnée à Mme Sandrine KHEMICI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du service régional de communication interministériel.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESCAZES, de M. Antoine TROUSSARD et de M. Baptiste ROLLAND, délégation de signature est donnée à Mme Amélie VALLON, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service du Cabinet, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESCAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, et de Mme Amélie VALLON, délégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume BESSE, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau du protocole et des déplacements,
- Mme Françoise TIGOULET, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du bureau de l'intendance, de l'accueil et de la sécurité,

à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France,

relevant de la compétence et des attributions de leurs bureaux respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESZAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, de Mme Amélie VALLON et de M. Guillaume BESSE, la délégation de signature est donnée à Mme Colette LOUIS-ROSE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section des décorations, pour les notes, courriers décisions, et correspondances administratives courantes de la compétence et des attributions de sa section.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESZAZES, de M. Antoine TROUSSARD et de M. Baptiste ROLLAND, délégation de signature est donnée à Mme Claire BRIANT, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service des affaires politiques et sociales, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESZAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, et de Mme Claire BRIANT, délégation de signature est donnée à :

- M. René ISTILARTE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires politiques et de la prévention,
- Mme Lauriane STAPHORST, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires sociales,

à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement,
- les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France,

relevant de la compétence et des attributions de leurs bureaux respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLESZAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, de Mme Claire BRIANT et de M. René ISTILARTE, la délégation de signature est donnée à :

- Mme Fatima JAPPONT, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, cheffe de la section « laïcité et prévention de la radicalisation »,
- M. Julien BONNEFONT, adjoint au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, chef de la section « planification des risques »,
- M. Franck FUERTES, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, chef de la section de l'analyse politique,

pour les notes, courriers décisions, et correspondances administratives courantes de la compétence et des attributions de leurs sections respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLES CAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, de Mme Claire BRIANT et de Mme Lauriane STAPHORST, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine POUPEAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau des affaires sociales, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes relevant du bureau des affaires sociales,
- les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

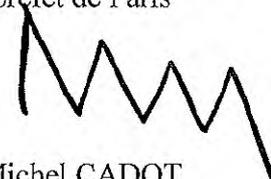
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Patrick VIEILLES CAZES, de M. Antoine TROUSSARD, de M. Baptiste ROLLAND, de Mme Claire BRIANT, de Mme Lauriane STAPHORST et de Mme Catherine POUPEAU, la délégation de signature est donnée à Mme Claude CHAMBRY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section des affaires signalées.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral n° IDF-2018-01-22-001 du 22 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est abrogé.

ARTICLE 9 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le **24 MAI 2018**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT

Rectorat de Paris

IDF-2018-05-24-008

2018-041-Arrêté de délégation de signature du recteur de
l'académie de Paris au chef de la division des personnels
enseignants du privé

**LE RECTEUR DE LA REGION
ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Arrêté n° 2018- 041
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
Service de l'organisation et de la programmation scolaire
Division des personnels enseignants du privé (DPE Privé)**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date **15 septembre 2016** portant nomination de Gilles PÉCOUT en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, à compter du 3 octobre 2016,

Vu le décret du Président de la République du **28 juillet 2016** portant nomination de M. Jean-Michel COIGNARD, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional hors classe, en qualité de directeur de l'académie de Paris à compter du 1^{er} août 2016;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du **20 août 2014** portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du **2 mars 2016** portant nomination et classement de M. Lionel HOSATTE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021 ;

Vu l'arrêté ministériel du **13 juillet 2016**, portant nomination et classement de Mme Catherine RICHET dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale adjointe chargée du pôle élèves et politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté rectoral en date du 23 octobre 2015 qui affecte à compter du 15 novembre 2015 Mme VIAL Joëlle, attachée d'administration hors classe de l'Etat, au rectorat de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du **02 août 2017** portant nomination, classement et détachement de Mme Zohra YAHIAOUI dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021;

Vu l'arrêté ministériel du **22 janvier 2018** portant nomination de Mme Muriel BONNET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire général de l'académie de Paris, en charge du pôle budget, performance et fonctions supports, pour une seconde période de quatre ans, du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2022; ;

Vu l'arrêté n° 2017-06-19-025 du 19 juin 2017 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Gilles PÉCOUT, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Gilles PÉCOUT subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel COIGNARD, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à Mme Muriel BONNET, à M. Lionel HOSATTE, à Mme Zohra YAHIAOUI et à Mme Catherine RICHET, secrétaires généraux adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel HOSATTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Anthony ERNEWEIN, adjoint au directeur des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement des secrétaires généraux adjoints, délégation est donnée à Mme Joëlle VIAL, attachée d'administration hors classe de l'Etat, dans la limite de ses attributions, en qualité de cheffe de la division des personnels enseignants du privé, à l'effet de signer :

- les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux dépenses de personnels concernant les maîtres des établissements privés liés à l'Etat par contrat, pour l'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du programme suivant :

- « enseignement privé du premier et second degré » (n°139)

- les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux subventions attribuées aux établissements privés sous contrat, pour l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré, aux aides en faveur des élèves, imputées sur le titre 3 et 6 des crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du programme suivant :

- « enseignement privé du premier et second degré » (n°139)

Article 2 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle VIAL, cheffe de la division des personnels enseignants du privé, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

- Mme Annie-Claude MELI, Cheffe de bureau DEP1 (gestion individuelle et collective du 1er degré privé)
- Mme Claudie BOUSCAL, Cheffe de bureau DEP2 (gestion collective du 2e degré privé),
- Monsieur Jérôme DORVAL, Chef du bureau DEP3 (gestion individuelle des enseignants du 2nd degré privé)

dans les limites des attributions de la division.

Article 3 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 12 boulevard d'Indochine - CS 40049 - 75933 Paris Cedex 19 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24/05/2018

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris



Gilles PÉCOUT